



## Retenue sur salaire suite à arrêt de travail

Par **florent\_old**, le **15/05/2007 à 08:13**

Suite à un mi-temps thérapeutique de 6 mois, j'ai reçu simultanément mon salaire (employeur) et les indemnités de sécurité sociale. rnMon employeur à consenti par écrit à une régularisation à hauteur de 500 euros mensuel. rnEn décembre 2006, profitant du versement du treizième mois, il m'a ponctionné 2000 euros sans m'en avertir. En avril 2007, il m'a "pris" 8000 euros sur un reliquat d'indemnité de mutuelle et me versa que 300 euros.rnrnMes questions : Comment dois-je qualifier le délit auprès des prud'hommes ?rn Que puis-je selon vous réclamer en terme de réparation ?rnrnPS : J'ai été sans salaire en janvier, février et mars 2007 et suis à ce jour sur recommandation du médecin du travail en arrêt.